

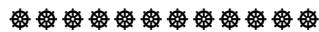


## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 05 avril 2017

L'an deux-mil dix-sept, le cinq avril à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé-le-Chétif, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : Mmes BREBION, CARRIÈRE, DESLANDES, LEBALLEUR, PINEAU, PIRON, TARNAUD, YVON et Mrs. BARRIER, BRETEAU, POLLEFOORT

Excusés : Mmes FONTENELLE, ROBIN et MARIENNE, M. JOUANNY



### A l'ordre du jour :

- *Point sur le budget*
- *Point sur les différentes commissions et décisions à prendre*
- *Questions diverses*

### OBJET : POINT SUR LE BUDGET ET LA COMMISSION BUDGET

Mme la Présidente explique qu'un réajustement du budget de fonctionnement est nécessaire, sans pour autant impacter le montant total de celui-ci et changer la participation des communes. Des éléments de charges ont été oubliés ou minimisés alors que d'autres étaient plus importants :

-Ajout de charges d'électricité et de gaz, augmentation du compte 611, diminution du compte 6247.

-Pour les assurances, elles ont toutes été regroupées chez Groupama.

-L'alarme s'avérant peu nécessaire désormais pour les locaux du SIVOM, le contrat la concernant est résilié (pas celui pour la Maison de la Petite enfance)

-Pour les associations LEJ et AFR, les montants proposés pour les subventions sont de 3000€ pour l'AFR et 5000 € pour le LEJ (1000€ pour 1 semaine d'action)

La question du serveur pose problème car les sauvegardes ne se font plus correctement. Faut-il partir sur un achat ? Une location ? Sans oublier la maintenance. Trois prestataires ont envoyé des devis qu'il faut étudier pour le changement de serveur :

Touiller Organisation : 7000€ environ

ESI : 6443€ environ

Delta Technologies : 6901€ environ

Pour étudier les devis, M. BRETEAU propose de consulter M. FERNANDEZ et Mme PIRON propose de voir avec Pentasonic pour un autre devis.

Un appel est fait pour la deuxième cotisation des communes et Mme la Présidente donne les courriers y afférent.

## OBJET : POINT SUR LA COMMISSION PETITE ENFANCE

Mme DESLANDES, vice-présidente en charge de la Petite Enfance prend la parole.

### Pomme de Reinette

Les demandes des familles sont constantes (nombre important de demandes enregistrées pour la commission d'attribution des places du 2 mai dernier).

L'agrément avait été revu début 2016 avec la Mutualité Française Sarthe pour réduire à 18 places, au lieu de 20, pendant 7 semaines des vacances scolaires ce qui semble bien correspondre aux besoins des familles d'où une hausse du taux d'occupation qui a ainsi atteint 82% en 2016 (pour 78% contractualisé avec la MF Sarthe et 70% dans le contrat avec la CAF).

Concernant la participation financière des familles, la mensualisation n'est plus le mode de calcul proposé, la facturation est désormais relative à la fréquentation du mois, sans remettre en question le contrat (engagement sur un nombre d'heures hebdomadaire et un nombre de semaines annuel) et le règlement de fonctionnement.

La structure ferme 3 semaines l'été, une semaine à Noël ainsi que 2 journées pédagogiques dans l'année. A la question des familles séparées, qui posent leurs vacances en décalé, les élus rappellent que les dates de congé sont communiquées suffisamment à l'avance pour que les familles prennent leurs dispositions et y ajoutent les 5 semaines supplémentaires sans les doubler (soit 9 semaines déductibles par an maximum pour tous).

### Arrivée de Claire DEZAFIT en poste à mi-temps au Relais du Bocage

Claire DEZAFIT Educatrice de Jeunes Enfants est arrivée en janvier. Elle est présente au Relais les lundis, mardis et mercredis matins.

Elle assure les temps de « jeux et rencontres » les mardis matins sur les communes de Trangé (20 enfants), Fay et Pruillé (10 enfants par groupe) ; soit deux lieux itinérants et autant d'enfants que pour les deux communes où Stéphanie MORIN continue d'assurer les autres ateliers les jeudis matins : St Georges et Chaufour (20 enfants / groupes).

Elle effectue une permanence d'accueils téléphonique le lundi après-midi et reçoit sur rendez-vous les lundis matins et mardis après-midi. Avec Stéphanie MORIN elles sont présentes en binôme pour la permanence du mercredi matin de 9h30 à 11h30 (jusqu'à 12h30 pour Stéphanie). Stéphanie effectue les permanences du mercredi soir, ainsi que celle du vendredi après-midi et reçoit sur rdv du mercredi au vendredi.

### Projet passerelles de la petite enfance vers l'école maternelle

A l'attention des enfants nés en 2014 qui entreront à l'école en septembre.

Les rencontres passerelles se déroulent en 3 temps sur les 7 écoles maternelles du territoire.

Pour cette année 2017, une centaine d'enfants sont concernés. L'Inspectrice Académique des maternelles a des exigences de conventionnement avec chaque école. Face à cette demande, le projet a été adapté.

### Les travaux de la Maison de La Petite Enfance

La commission s'est réunie plusieurs fois depuis janvier, notamment pour travailler sur les travaux d'agrandissement du bâtiment pour permettre la livraison et le réchauffage des repas. Les devis ont été acceptés et les travaux doivent commencer cet été pour une mise en place après les congés d'été, soit autour du 21 août.

Mme DESLANDES explique que le travail fait avec le délégataire est très positif car les interlocuteurs sont réactifs et efficaces, que la compréhension dans l'intérêt du service et surtout des enfants sont bien présents malgré une année 2016 mouvementée.

Concernant l'avenant de la convention DSP, le prestataire Mutualité Française Sarthe, avait omis le surplus de coût que va générer ce nouveau dispositif de restauration (nettoyage des locaux et le temps passé par l'équipe). Un travail d'analyse a été effectué lors de la finalisation du budget 2016 afin de mesurer l'impact de cette nouvelle charge.

Le bilan financier de l'année 2016 est conforme à la prévision. Par conséquent, tel que convenu dans la convention, l'ensemble des gains issus du bon taux d'occupation et au fait que les amortissements ont été soldés par la CCBC, soit partagé entre le SIVOM et la Mutualité Française Sarthe.

De plus, le fait d'offrir les repas engendre une majoration de l'aide attribuée par la CAF (PSU). Le reste à charge du SIVOM ne sera donc pas affecté.

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 30 juin 2016, le Conseil communautaire de la communauté de communes du bocage Cénomans avait validé le principe de mise en place de la restauration au multi accueil-pour 2017.

En lien avec ce nouveau service, le délégataire a proposé d'augmenter le temps de ménage selon deux hypothèses :

- Une demi-heure supplémentaire, soit une charge de personnel supplémentaire de 2 365 € pour une charge de personnel totale de 246 854 € sur une année complète (budget total de 334 069 €),
- une heure supplémentaire, soit une charge de personnel supplémentaire de 4 612 € pour une charge de personnel totale de 249 101 € sur une année complète (budget total de 336 462 €)

	2018 (année pleine)		
	Budget INITIAL	+30 min MENAGE	+1 heure MENAGE
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>338 478 €</b>	<b>334 069 €</b>	<b>336 462 €</b>
Charges de personnel	244 489 €	246 854 €	249 101 €
dont personnel supplémentaire		2 365 €	4 612 €

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De rajouter à l'heure de ménage déjà effectuée une heure supplémentaire (soit une charge de personnel supplémentaire de 4 612 € pour un budget total de 336 462 € sur une année complète)
- D'accepter les conditions financières liées à cette nouvelle prestation

#### OBJET : POINT SUR LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

M BRETEAU, vice-président en charge de la Jeunesse prend la parole et fait le bilan des différentes actions menées depuis janvier.

#### Tickets sports

Niveau financier : -2490 € coût total

-Participation familles : environ 31% (773.50 €)

-Tarification : 2.5€ (cuisine) à 6€ (piscine)

Activités : Patinoire, spot, cuisine, piscine... sous réserve de participation

Inscriptions : Trangé 87 inscrits

Chaufour Notre Dame : 41 inscrits

Saint Georges du bois : 25 inscrits

Pruillé le Chétif : 23 inscrits

Fay : 10 inscrits

Participation sur les activités : Futsal : 30 jeunes

Cinéma : 35 jeunes

Bowling : 25 jeunes

Patinoire : 23 jeunes

Cuisine : 27 jeunes

La commission a eu l'impression d'une session « low-cost », en comparant avec les activités prévues sur la session d'avril qui coûteront plus cher. Cela s'explique par le fait que cette session s'est faite sur le 1<sup>er</sup> trimestre où Laurène CHANTOISEAU a travaillé seule et a proposé des activités connues, sûres, qui fonctionnent.

Pour avril, le BP est de 5300€ dont 1800€ de transport. Les activités sont différentes, plus « recherchées ». Pour les prochaines périodes, la commission voudrait qu'il y ait une activité phare au moins.

#### ALSH petites vacances, du 13 au 24 février

Niveau financier : -6902 € coût total

-Participation familles : environ 61% (4124.54€)

-Tarification : au plus près, selon le quotient familial

Participations : 67 enfants au total      3-5 ans : 34% et 6-11 ans : 66%

Trangé 17%

Chaufour Notre Dame : 6%

Saint Georges du bois : 36%

Pruillé le Chétif : 19%

Fay : 6%

Extérieurs (Le Mans, Etival, Rouillon, Coulans/Gée...) : 16% soit 11 enfants

Niveau qualitatif :

Positif : Variété des activités, accès au matériel de cuisine, sortie appréciée, bonne organisation de l'équipe d'encadrement

Négatif : Difficulté de récupération des fiches sanitaires, panne de chauffage, beaucoup de déchets de repas (calibrage). Des parents ont inscrits leurs enfants à la journée, mais ne les laissent pas au repas. Ceux-ci n'ont pas été facturés alors qu'au Règlement Intérieur (RI), il est prévu une facturation dans ce cas. Le comité rappelle qu'il faut appliquer le RI.

#### Séjour neige 18 au 25 février

Niveau financier : -33835€ coût total

-Participation familles : environ 54% (18763 €)

-tarification : au plus près, selon le quotient familial

QF 1 (+ faible) : 0%

QF 2/3 : 21%

QF 8/9 (+ haut) : 26%

Tarif plancher : 190€,

plafond : 575€

Participations : 47 jeunes      34 garçons et 13 filles

Trangé 32% (15 jeunes)

Chaufour Notre Dame : 13% (6 jeunes)

Saint Georges du bois : 17% (8 jeunes)

Pruillé le Chétif : 28% (13 jeunes)

Fay : 10% (5 jeunes)

Niveau qualitatif :

Positif : domaine skiable, matériel de ski neuf, équipe des bénévoles, répartition par chambre, autonomie des plus grands, organisation du transport, navette vers les pistes, ambiance, possibilité d'un terrain sportif près des chalets.

Négatif : personnels des chalets peu sympathiques, pas d'entente avec l'autre structure sur place (enfants plus petits), pas de salle pour les veillées, qualité moyenne des chambres (matelas), deux incidents corporels sans gravité à signaler.

La commission a demandé à Laurène CHANTOISEAU de faire un classeur où seront recensés tous les éléments de comparaison des structures pour les années futures.

Deux objectifs à travailler :

- Avoir un ratio moyen de 50% de participation financière des familles sur toutes les activités du service jeunesse pour plus de cohérence entre elles.
- Revoir la participation financière des familles extérieures au territoire.

#### OBJET : POINT SUR LA COMMISSION COMMUNICATION ET RESSOURCES HUMAINES

Mme YVON, vice-présidente en charge de la Communication et des Ressources Humaines prend la parole.

##### Commission communication

Un point sur les différents sites des communes et du SIVOM ont été faits. La commission a senti une difficulté des élus de Pruillé sur la mise en route de leur site. Mme LEBALLEUR intervient pour préciser que des solutions sont en train de se mettre en place.

Pour la communication papier, au vu de l'importante utilisation du site (inscriptions notamment), les élus de la commission sont tombés d'accord sur la création d'une plaquette tri-pli. Une plaquette commune petite / enfance-jeunesse (financée par le délégataire du multi accueil car prévu au budget) est envisagée.

##### Commission ressources humaines

Des dossiers importants à travailler à court terme:

- RIFSEEP (régime indemnitaire des agents) : un groupe de travail est formé, mais a besoin de l'aide du CDG 72.
- Document Unique
- Tâches des personnels : faire les fiches de poste des agents et autres salariés

Au niveau de la Jeunesse :

Laurène CHANTOISEAU a une charge de travail importante au regard de la situation 2016 (2 agents sur ce poste avant le départ d'Erwan Viel). Son expérience est encore jeune, elle fait du mieux qu'elle peut et assure un même volume de responsabilité.

Une rencontre a eu lieu entre Laurène CHANTOISEAU et Mmes LEBALLEUR et YVON où elle a expliqué qu'il y avait une bonne entente et une entraide dans l'équipe du SIVOM. Laurène CHANTOISEAU a aussi évoqué une organisation du séjour neige pesante (du jour au lendemain) et a aussi affirmé son désir de finir sa formation BAFD.

La commission a réfléchi sur une augmentation de salaire pour montrer que les élus ont conscience de son travail et l'encourager.

A ce jour, Le SIVOM bénéficie d'un contrat « avenir » pour ce poste. Lors de l'entrevue avec la référente de ce dossier pour la Mission Locale, Mme TURPIN a confirmé qu'une augmentation est compatible avec le contrat.

Après réflexion, en se basant sur la grille de salaire des animateurs (correspond à la grille de salaire de M. VIEL), la commission propose une augmentation de salaire de 150€ net/mois (pris en compte dans le BP du SIVOM)

Un échange s'installe sur la cohérence entre le contrat de Laurène et les responsabilités assumées (qui nécessitent une formation professionnelle : BPJEPS, DEJEPS... à prévoir), ainsi que sur le volume d'activité envisagé par le SIVOM à terme.

Un supplément exceptionnel à sa rémunération équivalent à une prime plutôt qu'une augmentation mensuelle est proposé, afin de prendre en compte la charge assumée et signifier un encouragement. Le comité la valide à l'unanimité.

Des élus rappellent que la volonté de la commission est de montrer qu'elle a reconnu le travail fourni et que Laurène CHANTOISEAU n'a pas le niveau de rémunération en conséquence.

Il est par ailleurs mis en évidence un problème d'organisation avec désormais l'obligation d'avoir recours à une direction supplémentaire ALSH quand Laurène est en responsabilité sur les séjours. D'où la proposition d'un emploi partiel 20h hebdomadaire (par le biais d'un CUI-CAE contrat aidé à 55% minimum) pour pallier à cette difficulté et apporter de la souplesse dans l'organisation. Cependant, cumuler deux contrats aidés peut-être dangereux par rapport aux besoins de qualifications et la difficulté de faire fonctionner le service dans ce cas de figure peut se poser (pourrait être plus préjudiciable que profitable). Le comité pourrait réfléchir sur un service civique ?

A noter que Laurène CHANTOISEAU doit faire son dernier stage BAFD en juin, il faudra donc la remplacer.

Concernant l'ALSH du mercredi, le minibus du SIVOM devient insuffisant pour assurer le service. La navette de Trangé pourrait venir compléter l'offre mais la commune ne dispose pas de chauffeur. Le nombre d'enfants à bénéficier désormais de la navette est supérieur aux possibilités pour permettre aux enfants d'arriver avant 12h30.

OBJET : AUTRES QUESTIONS DIVERSES
-----------------------------------

Pas d'autres questions.

Le prochain comité syndical aura lieu le 14 septembre 2017 à 20h à la Mairie de Pruillé le Chétif.

Mme LEBALLEUR clôture la séance à 23h15.